

# ***REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE***

## **1. DISPOSITIONS GENERALES**

**1.1** La médiathèque-centre d'information sur la France contemporaine est un service public de l'Institut français de Prague.

**1.2** L'accès à la médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous. Pour le prêt à domicile, ainsi que pour consulter les cd et dvd, une inscription annuelle forfaitaire est nécessaire. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

**1.3** La Médiathèque est ouverte au public :

**Mardi, Mercredi 10h30-19h**

**Jeudi, Vendredi 10h30-17h**

**Samedi 10h30-17h**

(samedi 13h-17h prêts – retours uniquement)

Les opérations d'inscription sont arrêtées 15 minutes avant la fermeture.

## **2. INSCRIPTIONS**

**2.1.** Pour s'inscrire à la médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile.

L'inscription nécessite :

Une pièce justifiant de l'identité

Un justificatif de domicile (pour les non-tchèques)

Une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 15 ans

**2.2** Une carte de lecteur (IFPass), **strictement personnelle**, sera remise, elle est obligatoire pour emprunter des documents. Tout emprunt fait par une personne ayant votre autorisation (nous le signaler) reste sous votre entière responsabilité.

**2.3** L'inscription est annuelle (de date à date). La cotisation est de : **490 Kč plein tarif**, de **250 Kč tarif réduit** (scolaires, étudiants jusqu'à l'âge de 26 ans, enseignants) et de **100 Kč tarif mini** (inscrits à un cours de l'IFP, retraités, chômeurs).

## **3. PRÊT et CONSULTATION sur PLACE**

**3.1** Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux **usagers régulièrement inscrits**. Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place.

**3.2** Le lecteur peut emprunter **15 documents au total dont au maximum : 4 DVD**

**La bibliothèque se réserve le droit de limiter l'emprunt de certains documents quand ils sont pris en trop grande quantité (par exemple toute la collection d'une revue, ou les documents d'apprentissage du français en période d'examen).**

La durée de prêt est de **3 semaines** (DVD **1 semaine**) renouvelable 2 fois par Internet (le compte lecteur depuis le catalogue de la médiathèque), par courriel ou par téléphone, à condition

\*que le renouvellement soit effectué au plus tard à la date limite de retour

et \*que le document ne soit pas réservé par un autre lecteur.

**3.3** En cas de **retard** une **pénalité** sera appliquée selon le barème suivant :

**10 Kč par semaine soit 2 Kč par jour par document.**

**Une boîte aux lettres** permet de rendre les documents à toute heure du jour ou de la nuit. La boîte est à côté de l'entrée, dans la rue. Veuillez à ce qu'il y ait de la place et que le document ne soit pas accessible depuis l'extérieur.

Le retour du document sera effectif lors de la journée ouvrable suivante.

**3.4** Les disques et les DVD ne peuvent être empruntés que pour une utilisation à caractère individuel ou familial. *La reproduction, la diffusion publique de ces documents est interdite et la responsabilité de la médiathèque n'est pas engagée.*

**3.5** Le catalogue de la médiathèque ainsi que votre compte lecteur (pour une prolongation) sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://prague.opac3d.fr>

**Identifiant** : numéro de carte

**Mot de passe** : nom de famille en minuscules

**3.6** Un automate de prêt est installé dans le hall d'entrée et permet à toute heure d'emprunter les documents qui sont disponibles dans le hall. Il faut avoir son IFPass valide (sans amende ni retard) pour pouvoir effectuer un emprunt, selon les indications très simples de la machine. Un reçu peut être imprimé après l'emprunt.

**3.7** La consultation sur internet est gratuite pour les abonnés de la médiathèque. Les usagers possédant un ordinateur portable peuvent, même sans avoir de carte, se connecter sur la Wi-Fi gratuite de l'Institut.

#### **4. RECOMMANDATIONS**

**4.1** Les emprunteurs sont responsables des documents empruntés. L'Institut se réserve le droit de demander le remplacement ou le remboursement de tout document détruit ou perdu, **une somme forfaitaire de 850 Kč** sera demandée en cas de détérioration d'un DVD.

**4.2** L'Institut ne saurait être tenu pour responsable de la disparition des objets et des effets personnels à l'intérieur des locaux.

**4.3** Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux, l'usage de portables divers est autorisé mais soumis à ces règles de silence. Il est interdit de fumer, boire ou manger dans les locaux.

**4.4** Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. La médiathèque se réserve le droit d'exclure un lecteur pour non respect du règlement.

Mise à jour : 02/05/2017